Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 14 juillet 2020 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, et Jacquelin Goyette.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Étaient absents : Messieurs Alain Lavoie, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle, conseillers

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2020-07-105 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2020-07-106 **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 9 juin 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2020**

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020 tel que déposé.

Adoptée

Et il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2020 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités

2020-07-107 **1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2020**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2020. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 135 336,38 $.

Adoptée

1.6 Périodes de questions

2020-07-108

1.7 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2020-07-109

1.8 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 245 000 $ qui sera réalisé le 21 juillet 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rivière-à-Pierre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 245 000 $ qui sera réalisé le 21 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
462-18	245 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 462-18, la Municipalité de Rivière-à-Pierre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 juillet 2020;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;

3. les billets seront signés par la maire et la secrétaire-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	**10 100 $**	
2022	**10 300 $**	
2023	**10 500 $**	
2024	**10 700 $**	
2025	**10 900 $**	**(à payer en 2025)**
2025	**192 500 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 462-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2020-07-110 **1.9 Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	14 juillet 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10h00	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 juillet 2020
Montant :	245 000 $		

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 juillet 2020, au montant de 245 000 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 100 $	1,00000 %	2021
10 300 $	1,10000 %	2022
10 500 $	1,20000 %	2023
10 700 $	1,30000 %	2024
203 400 $	1,50000 %	2025

Prix : 98,43900 Coût réel : 1,82920 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

10 100 $	1,90000 %	2021
10 300 $	1,90000 %	2022
10 500 $	1,90000 %	2023
10 700 $	1,90000 %	2024
203 400 $	1,90000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,90000 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-RAYMOND-STE-CATHERINE

10 100 $	1,94000 %	2021
10 300 $	1,94000 %	2022
10 500 $	1,94000 %	2023
10 700 $	1,94000 %	2024
203 400 $	1,94000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,94000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 juillet 2020 au montant de 245 000 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 462-18. Ces billets sont émis au prix de 98,43900 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2020-07-111

1.10 Récipiendaire de la bourse étudiante annuelle d'une valeur de 500 $ pour l'année 2020

Tenant compte que, par l'adoption de la résolution 2015-06-96, le conseil a signifié son intention de soutenir les étudiants de Rivière-à-Pierre dans l'obtention de leur diplôme d'études secondaires;

Tenant compte que le conseil consacrera une somme annuelle de 500 $ à cet effet;

Tenant compte qu'un tirage a été effectué à la fin de l'année scolaire 2020 parmi les finissants de la sixième année;

Tenant compte que le gagnant de ce tirage se verra remettre la somme de 500 $ lors de la complétion de son diplôme d'études secondaires et sur présentation de ce diplôme;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De déclarer que la récipiendaire pour l'année 2020 est Anne-Frédérique Bouchard;

Et de prendre note de la résolution CC06/15-06 de la Commission Scolaire de Portneuf qui appuie la résolution de la Municipalité de Rivière-à-Pierre en souscrivant un montant de 500 $ annuellement aux mêmes fins, étant entendu que les modalités seront établies ultérieurement par les représentants de la municipalité et de la commission scolaire.

Adoptée

2020-07-112 **1.11 Embauche d'un étudiant dans le cadre du programme Emploi été Canada 2020**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher Léanne Moisan-Parent pour le poste subventionné par Emploi été Canada. Cet emploi d'une durée de 280 heures échelonnées sur 8 semaines sera rémunéré au taux horaire de 13,10 $. Il est à noter que 50 % de ce salaire est compensé par le programme Emploi été Canada.

Adoptée

2020-07-113 **1.12 Achat de distributeur de Purell pour le centre communautaire**

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement d'un montant de 548,10 $, taxes incluses, à Adcogroupe displectech pour l'achat de 6 distributeurs de Purell.

Adoptée

2. Sécurité publique

2020-07-114 **2.1 Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération – autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le 15 avril la municipalité de Rivière-à-Pierre, ont signé un protocole d'entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf et les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à l'achat, l'opération et à l'utilisation desdits appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT que la Ville de Pont-Rouge a transmis, par voie de résolution (286-10-2018), une demande à la MRC afin de se joindre à l'Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération à titre de fournisseur de service en matière de désincarcération;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf ont analysé la demande de la Ville de Pont-Rouge et les besoins du territoire en matière de service de désincarcération et qu'ils ont recommandé au conseil de la MRC d'inclure la Ville de Pont-Rouge aux trois cellules de désincarcération actuellement en action sur le territoire, soit les cellules de la municipalité de Saint-Casimir et des villes de Saint-Raymond et de Donnacona, à la nouvelle mouture d'Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal autorise la maire à signer l'Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération.

Adoptée

2020-07-115 **2.2 Autorisation à M. Jonathan Fontaine, coordonnateur en sécurité civile, de suivre 5 webinaires concernant la sécurité civile**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. Jonathan Fontaine, coordonnateur en sécurité civile à suivre 5 webinaires sur la sécurité civile. Le coût de chaque webinaire est de 174,76 $ taxes incluses pour un total de 811,72 $. Cette dépense sera prise dans le budget courant formation et perfectionnement des pompiers.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2020-07-116 **3.1 Octroi du contrat à Marcel Guimond & Fils pour le remplacement de 2 ponceaux avenue du Centenaire et rue du Lac-Vert**

Attendu que la municipalité a adopté le règlement # 487-20 décrétant une dépense de 710 000 $ dont un emprunt de 192 240 $ pour des travaux de voirie sur la rue Principale, l'avenue du Centenaire et la rue du Lac-Vert;

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation du MAMH le 16 juin 2020 pour le règlement # 487-20;

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offre publique en date du 12 juin 2020;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 juillet 2020;

Attendu que la compagnie Marcel Guimond & Fils, représentée par M. Patrice Bédard, a été le plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu la recommandation positive de la soumission de Marcel Guimond & Fils par la firme Englobe en date du 14 juillet 2020;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le contrat pour le remplacement de 2 ponceaux avenue du Centenaire et rue du Lac-Vert à Marcel Guimond & Fils. Le contrat représente un total, avant taxes, de 220 166,35 $ tel que décrit dans la soumission.

Adoptée

2020-07-117 **3.2 Acquisition d'un terrain pour le prolongement de la rue de l'Église Ouest**

Attendu qu'il y a lieu de prolonger la rue de l'Église Ouest;

Attendu qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un terrain afin de faire une virée;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acquérir une parcelle de terrain du lot 6 332 341 appartenant à Serge Borgia au coût de 5 000 $ et d'autoriser Mme Andrée St-Laurent, maire et Mme Mélanie Vézina, directrice générale, à signer tous les documents afférents à cette acquisition dont, un acte notarié. Cette somme sera prise à même le budget en immobilisations 2020.

Cette résolution abroge la résolution 2020-01-11

Adoptée

2020-07-118 **3.3 Mandat pour la surveillance des travaux lors du remplacement de 2 ponceaux avenue du Centenaire et rue de Lac-Vert**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à la firme Englobe, représenté par Mme Laurie-Anne Grégoire, le mandat pour la surveillance de chantier ainsi que le contrôle de la qualité lors des travaux de remplacement de 2 ponceaux avenue du Centenaire et rue du Lac-Vert. Les honoraires sont de 20 000 $, taxes en sus, tel que décrit sur leur offre de services en date du 23 avril 2020. Cette dépense est payée avec les sommes provenant du fonds carrières et sablières.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2020-07-119 **4.1 Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques – autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, en collaboration avec des municipalités et organisations du territoire, travaille à la mise en œuvre d'un réseau stratégique de bornes de recharge de niveau 2 pour véhicules électriques dans le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rivière-à-Pierre avait manifesté, dans une résolution antérieure, son engagement à devenir partenaire du projet et à installer une ou des bornes de recharge de niveau 2 sur un ou des terrains lui appartenant;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter la démarche, la MRC de Portneuf assure la coordination du projet (logistique, commande unique des bornes auprès du Circuit électrique, recherche de financement, électricien commun pour économie d'échelle);

CONSIDÉRANT que les municipalités et organisations qui participent au projet seront propriétaires des bornes et, qu'à ce titre, devront signer individuellement une entente de partenariat avec le Circuit électrique (Hydro-Québec) et seront responsables de la borne et de son aménagement;

CONSIDÉRANT qu'afin de passer officiellement la commande commune, la MRC de Portneuf doit transmettre au Circuit électrique (Hydro-Québec) les ententes complétées et signées par chacune des municipalités et organisation participantes;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal autorise Mme Mélanie Vézina, Directrice Générale à signer les documents relatifs à l'entente de partenariat avec Hydro-Québec.

Adoptée

2020-07-120 **4.2 Location de logiciel d'infographie et vidéographie Gamme ADOBE**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la location du logiciel Game ADOBE pour infographie et vidéographie pour le poste de l'agente de communication et soutien à la communauté au coût de 108,69 $ par mois pour un montant total de 1 304,28 $ taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le budget OsezRap.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

6. Correspondance

Demande de M. Donald Goyette
Demande de M. René Mainguy et de Mme Marie Léveillé
Mise à jour de Desjardins

7. Périodes de questions

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par madame la maire à 20h22.

Andrée St-Laurent, maire	Mélanie Vézina, directrice générale & secrétaire-trésorière